



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

abstentionnisme

Question écrite n° 30797

Texte de la question

M. François-Xavier Villain attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales à propos de l'abstention des jeunes lors des différentes élections. L'indifférence des jeunes lors des échéances électorales apparaît préoccupante. Il désire savoir quelles mesures il entend prendre pour promouvoir l'importance de ce devoir civique auprès des jeunes.

Texte de la réponse

Les études de sociologie électorale montrent que la participation des jeunes est régulièrement plus faible que celle des autres adultes même si la différence de comportement se resserre lors des élections présidentielles et législatives, lesquelles suscitent une mobilisation plus intense que les autres scrutins. La loi n° 97-1027 du 10 novembre 1997 relative à l'inscription d'office des personnes âgées de dix-huit ans sur les listes électorales a été une première réponse à une certaine désaffection à l'égard de la procédure d'inscription sur les listes électorales. La participation des citoyens à la vie publique impose qu'ils possèdent les connaissances institutionnelles et électorales nécessaires à une bonne compréhension de la portée des actions publiques. Cette instruction civique est dispensée dans le cadre des programmes scolaires. Cette année encore, le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche élabore un livret républicain qui sera distribué dans tous les établissements scolaires.

Données clés

Auteur : [M. François-Xavier Villain](#)

Circonscription : Nord (18^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30797

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 décembre 2003, page 9755

Réponse publiée le : 18 mai 2004, page 3693